Envoyé en préfecture le 14/11/2023
Reçu en préfecture le 14/11/2023
Publié le
ID : 003-210302980-20231109-DEC2023100-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

9 NOV. 2023

DEC2023100

Objet : mise à disposition de la salle Max Favalelli au CSE de la CPAM de l'Allier

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des Collectivités territoriales, art. L. 2122-22, alinéa n° 5 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai portant délégation au maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

CONSIDERANT que le 08 décembre 2023 à Varennes sur Allier, le CSE de la CPAM de l'Allier a besoin de la salle Max Favalelli pour organiser son arbre de Noël ;

DECIDE de mettre à disposition la salle Max Favalelli au CSE de la CPAM de l'Allier vendredi 08 décembre 2023 de 8h30 à 0h ;

DECIDE de signer la convention avec le CSE de la CPAM de l'Allier.
;

PUBLICATION au R.A.A.

Roger LITAUDON